

déposition enquête publique PLU**Marie Armelle ECHARD** <marie-armelle.echard@wanadoo.fr>lundi 3 septembre 2018 à 16:45 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

Déposition enquête publique plu ...
1.1 Mo

Madame, Monsieur,

nous appelons votre attention sur une contribution envoyée juste avant
clôture de l'enquête publique sur le PLU de Saint Philibert.

Avec nos remerciements.

Amis des chemins de ronde.

--

Marie-Armelle Echard



Les Amis des Chemins de Ronde

Association agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'environnement
Siège social : Maison des Associations à Vannes

Le 3 septembre 2018

Madame Tanguy

Présidente de la commission d'enquête

PLU de Saint Philibert

Madame La Présidente,

Dans le cadre de la présente enquête publique sur la révision du PLU de Saint Philibert, nous tenons à appeler votre attention sur la qualité et la rigueur juridique de l'avis rendu par le Préfet du Morbihan, notamment dans les pages 1 à 4.

Nous vous demandons de formuler des réserves sur toute disposition du PLU qui ne respecte pas cet avis. Nous serons évidemment très attentifs au respect de cet avis lors de l'approbation du PLU.

Nous appelons également votre attention sur le problème posé par le Port à sec de Port Deun illégalement implanté dans les espaces proches du rivage contre différents avis de la commission des sites et du Préfet de l'époque et source aujourd'hui de très forte gêne pour les riverains du fait du bruit notamment et pour tous les usagers de la route du fait des interruptions de circulation.

Pour notre part, nous déplorons l'artificialisation toujours croissante de la bande des 100 mètres au droit du port à sec et nous sommes catégoriquement opposés à son extension aux dépens de la lande voisine. Nous sollicitons une réserve de votre part sur ce point. En outre nous saisissons l'occasion de cette enquête pour réclamer, une fois de plus, le retrait des bateaux entreposés hors du périmètre actuellement autorisé.

Par ailleurs, la loi Alur et la Loi Littoral s'opposent à l'étalement urbain. De ce fait, et par mesure de compensation, la commune a choisi de densifier les zones U. Nous appelons votre attention sur la hauteur de 12 m prévue pour les immeubles en zone Uaa et Uab. Cette hauteur entraînera une rupture avec le gabarit traditionnel des maisons en Morbihan et une perte d'identité locale. Si l'évolution de la démographie l'imposait, ce serait nécessaire. Mais, sur le littoral, il est regrettable d'autoriser des immeubles occupés un mois par an aux dépens de l'intérêt patrimonial d'un bourg breton. Nous vous demandons d'émettre une réserve sur la hauteur autorisée dans les zones Ua et notamment Uab.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération.

Marie-Armelle Echarde

Adresser la correspondance à : ACR 56 Le Lomer - 56760 PENESTIN - Tél. : 02 99 90 36 80
e-mail : marie-armelle.echard@wanadoo.fr - Site internet : www.amischeminsderonde.free.fr